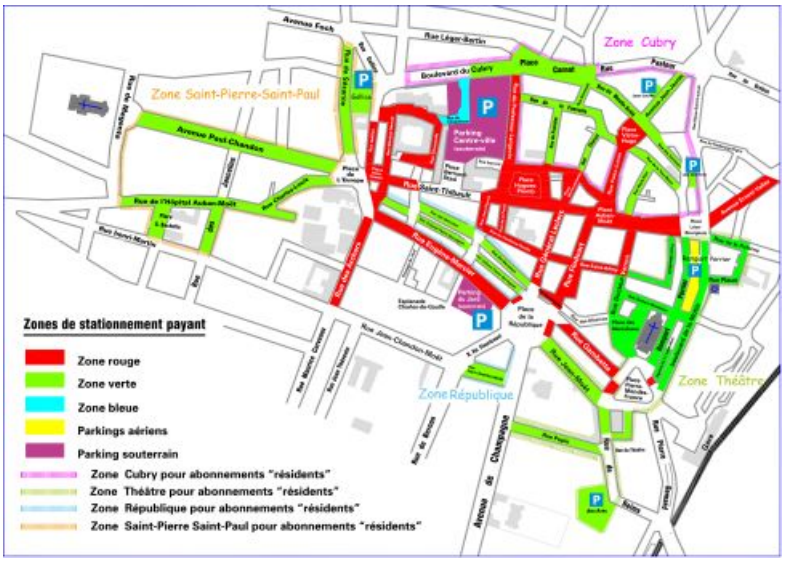
Stationnement voie publique

Toutes les infos sur le stationnement sur la voie publique, toutes zones confondues.



Zone rouge (Hyper Centre-ville) :

- Stationnement de **courte durée, limité à 3 heures** , pour garantir une rotation constante et faciliter l'accès aux commerces. Pas de formule d'abonnement
- Payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h sauf dimanche et jours fériés
- 522 places

Tarifs :

Temps recommandé* :

15 min : 0,50 €
30 min : 1,20 €
1h : 2,20 €
2h : 3,80 €

Temps déconseillé* :

2h30 : 11,80 €
3h : 20 €

Forfait Post-stationnement : 20 €

Zone verte (Périphérie Hyper Centre-ville) :

- Stationnement de **moyenne durée, limité à 9 heures** , qui permet une rotation journalière des usagers et offre une solution de stationnement résidentiel. Des formules d'abonnement sont proposées pour cette zone (hebdomadaire, mensuel, trimestriel), ainsi que des formules à tarifs préférentiels pour les résidents.
- Payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h sauf dimanche et jours fériés
- 852 places
- Tarifs abonnements Zone verte "non résidents" mensuels et hebdomadaires (validité de date à date) :
  A contracter au Point "Accueil et services" du Stationnement (situé au 7, place Bernard-Stasi) ou sur les horodateurs suivants : place Carnot, place des Maréchaux, parking des Arts, parking des Tanneurs, square du 11 novembre, parking Gallice, rue Jean-Moët, rue des Berceaux ou sur https://www.garezvous.fr/
  - Hebdomadaire : **28,30 €**
  - Mensuel : **45,50 €**
  - Trimestriel : **130,30 €**
- Tarifs abonnements Zone verte "résidents" (validité de date à date) :
  Eligible sur présentation de justificatifs (affectation dans l'une 4 zones : Cubry, Théâtre, Saint-Pierre-Saint-Paul, République)

- Mensuel : **30 €**
- Trimestriel : **85 €**

- Tarifs abonnements Zone verte "artisans" :
- Forfait artisan demi-journée (zone verte et rouge) (cartes prépayées, disponibles sur présentation d’un Kbis artisan) : **4,60 €**

Tarifs :

Temps recommandé* :

15 min : 0,40 €
59 min : 1,50 €
1h59 : 2,60 €
2h59 : 3,60 €
3h59 : 4,60 €
4h59 : 5,60 €
5h59 : 6,60 €
6h59 : 7,60 €

Temps déconseillé* :

7h59 : 8,60 €
9h : 20 €

Forfait Post-stationnement : 20 €

Zone à disque bleu :

- **Stationnement gratuit et limité** (voir ci-dessous) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf dimanches et jours fériés.

  Pour en bénéficier, il suffit d’apposer un disque de stationnement "Zone bleue" derrière le pare-brise du véhicule en y faisant simplement figurer l’heure d’arrivée sur l’emplacement. Il est alors autorisé de stationner gratuitement le temps indiqué par les panneaux indicateurs présents sur chaque zone.

- Concerne :

  limité à 1h30 :
  - rue Henri-Dunant (parking du Cimetière Nord)
  - place Lasnier et rue Jean-Moulin
  - quai de l'Ile Belon

  limité à 30 min :
  - avenue de Middelkerke, devant le centre commercial (côté pair - 12 places)
  - Parc des Loisirs Roger-Menu (emplacement en épi face à Bulléo) - 10 places)

  limité à 20 min :
  - rue de l'Arquebuse

Zone à bornes minute :

- **Stationnement gratuit, limité à 15 minutes.**
- Emplacements concernés :
  - place de la République - section Fleuricourt /avenue de Champagne (2 places)
  - rue du Général Leclerc (2 places)
  - rue de la Juiverie (2 places)
  - rue Saint-Thibault (4 places)
  - rue des Archers (2 places)
- Le contrôle du temps de stationnement s’effectue de façon automatique, grâce à des bornes électroniques qui indiquent le temps de stationnement autorisé et affichent un décompte visuel du temps restant. Ces bornes sont reliées au service de surveillance du stationnement.

** Le "temps de stationnement recommandé" est de 2h maximum pour la zone rouge et de 9h maximum pour la zone verte.*
Au-delà du "temps de stationnement recommandé", 1h de stationnement supplémentaire, dit "temps de stationnement déconseillé", est autorisée sur chaque zone. Afin d’inciter à la rotation des véhicules, les tarifs du "temps de stationnement déconseillé" sont élevés.
En cas d’insuffisance de paiement (horaire de départ prévu dépassé), est soustrait au ***forfait de post-***

stationnement (20 euros) *le montant déjà réglé par l'automobiliste, à condition que celui-ci ait été effectué dans la plage horaire dévolue à la zone. Un papillon d'avertissement de l'application du "forfait post-stationnement" sera apposé sur le pare-brise du véhicule et l'avis de paiement sera notifié à l'usager par voie postale.*
Ce dernier devra s'en acquitter dans les trois mois suivants, sous peine d'une majoration.

Contact

Renseignement :

Point "Accueil et services" du Stationnement
7, place Bernard-Stasi à Epernay
03 26 53 37 77

Formulaire contact

Ouvert du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

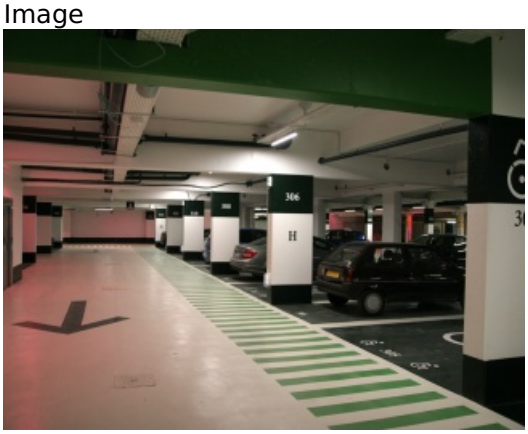
Documents
Plan zones stationnement payant Epernay
Liens utiles
Commander un abonnement de stationnement voie publique en ligne
Pour aller plus loin
Image



Payez votre stationnement voie publique par mobile

Stationnement des résidents

Image



Stationnement en parking